



DÉROGATION MINEURE

CHEMINEMENT DE VOTRE DEMANDE

1. Transmission de la demande de dérogation mineure

Le demandeur doit transmettre sa demande à l'inspecteur en bâtiment en se servant du formulaire "**Demande de dérogation mineure**" accompagnée des documents requis.

2. Frais

Le requérant doit joindre à sa demande le paiement qui servira à payer les frais pour l'étude de celle-ci.

3. Transmission de la demande au comité consultatif d'urbanisme

L'inspecteur transmet la demande au comité consultatif d'urbanisme pour étude.

4. Avis du comité consultatif d'urbanisme

Après étude de la demande, le comité consultatif présente ses recommandations par écrit au conseil.

5. Date de présentation de la dérogation au conseil

Le greffier doit publier dans le journal, la date à laquelle la demande de dérogation sera discutée lors d'une assemblée publique.

6. Décision du conseil

Après discussion, le conseil rend sa décision par résolution au demandeur.



VILLE DE
DOLBEAU-MISTASSINI
Un rayonnement sur toute une collectivité

SERVICE D'URBANISME
1100, boulevard Wallberg
Dolbeau-Mistassini (Québec) G8L 1G7
Téléphone : 418-276-3071
Télécopieur : 418-276-6380
Courriel : urbanisme@ville.dolbeau-mistassini.qc.ca

DÉROGATION MINEURE

N° DM _____

Date demande : _____

Reçu par : _____

IDENTIFICATION DU DEMANDEUR OU DU REQUÉRANT

Nom :	Téléphone : 418-
Adresse :	Télécopieur : 418-
Code Postal :	Courriel :

ADRESSE DE LA PROPRIÉTÉ FAISANT L'OBJET D'UNE DÉROGATION

Adresse :	Téléphone : 418-
	Télécopieur : 418-
Code Postal :	Courriel :

NATURE DE LA DEMANDE

La demande est formulée :

- Pour des travaux déjà réalisés
- Pour des travaux en cours
- Pour des travaux à être réalisés

La nature du bâtiment :

- Résidentiel
- Commercial
- Industriel

Type de demande :

- Bâtiment principal
- Bâtiment accessoire (remise, garage, cabanon)
- Piscine
- Enseigne
- Lotissement
- Autres _____

